



Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 27 août à 19 h 50 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
Alain Malenfant, conseiller 1
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Mario Poitras, conseiller 3
Sébastien Santerre, conseiller 4
Frédéric Lagacé, conseiller 5
Daniel Caron, conseiller 6

Est absent :

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire trésorier, est aussi présent.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec, étant tous présents à la salle des délibérations le 27 août 2019 à 19 h 50, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 19 :50 h.

RÉSOLUTION NO 2019-08-158

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant l'ordre du jour lequel se lit comme suit :

- Ouverture de la réunion.
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Octroi d'un contrat pour la réfection de l'égout de la rue Saint-Marc
- Levée de la réunion.

Sur la proposition de Frédéric Lagacé il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2019-08-159

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE L'ÉGOUT DE LA RUE SAINT-MARC

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénieur S. Leblanc Consultant afin de réaliser les plans et devis pour la réfection de l'égout de la rue Saint-Marc;

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été réalisé et que trois entreprises ont soumis des propositions;

ATTENDU QUE la firme Excavations Bourgoin Dickner inc. a présenté la meilleure offre conforme et que S. Leblanc Consultant nous recommande ce fournisseur;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer à Excavations Bourgoin Dickner inc. un contrat au montant de 337 823 \$ incluant les taxes afin de réaliser les travaux de construction pour la réfection de l'égout de la rue Saint-Marc. Les fonds nécessaires à cette dépense seront remboursés par le programme de la TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général, secrétaire-trésorier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 :00.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général, secrétaire-trésorier